AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1322025-DE
Reçu le 09/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Subvention exceptionnelle de fonctionnement 2025 – Steph For Raid Ver

N° 132/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 26 septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes FONTANEL, GARBAY, PRADO, TESSARIOL, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Monsieur GOUJON
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Mélanie SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : VICENTE Manuel

L'association néracaise « STEPH FOR RAID VER », nouvellement créée, a pour objectif de mobiliser un public varié autour de pratiques sportives diversifiées (courses, randonnées, tournois, évènements multisports) afin de récolter des fonds et de les reverser à des structures, comme l'Institut Bergonié, pour participer à la lutte contre le cancer et aider les accompagnants de proches atteints de la maladie.

AR Prefecture

047-214701955-20251002-DEL1322025-DE
Reçu le 09/10/2025

Dans cette optique, elle souhaite participer au « Corsica Raid Femina » qui se déroulera du 23 au 26 juin 2026 et ainsi promouvoir avant tout la solidarité, l'esprit d'équipe et le dépassement de soi. Ce raid est financé par des fonds propres et correspond aux frais d'inscription, de déplacement et de logistique pour un montant de 5 500 €.

Aujourd'hui, l'association est à la recherche de soutiens financiers pour l'aider à couvrir une partie de ces frais et contribuer à sa démarche solidaire. L'association s'engage en contrepartie à mentionner le soutien de la Ville sur tous ses supports de communication.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « STEP FOR RAID VER » pour un montant de 400 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Rapporteur
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le versement de 400 € de subvention à l'Association « STEP FOR RAID VER » pour contribuer à sa participation au « Corsica Raid Femina » qui se déroulera du 23 au 26 juin 2026 et promouvoir sa démarche solidaire.
- **DE DIRE** que cette somme est inscrite au BP 2025 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le . . . . . .

Et de la publication à Nérac le . . . . . .

Le Maire

Le Maire,

La Secrétaire de séance,